

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 29 MAI 2015
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : M. PONCET - MME VEILLAS -M. MEIER - MME BARLERIN -M. CHALOT - M. COMPAGNAT - MMES MELON - VIETTI - OSSEDAT - VERNIN -M. OSSEDAT - MM DAUSSY - BRISSAY CHATRE - MME GONARD
ABSENT Excusé : M. ROYER (procuration donnée à M. CHALOT)

1/PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire annonce le retour de congés maladie de Sylvie Perey secrétaire de mairie
Après une année d'absence Il précise qu'il a été amené à redéfinir les missions et les horaires pour prendre en compte la situation.

2/ RECRUTEMENT CONTRAT AIDE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter un agent en contrat aidé. Cette personne sera affectée à l'unité technique et pendant la saison d'été il assurera, notamment et autant que de besoin, les fonctions d'auxiliaire de billetterie (en cas de forte affluence à la piscine municipale).
Son temps de travail sera de 32 h par semaine dont 22 h prises en charges par l'État à hauteur de 75 % et exonérées de cotisations patronales, de sécurité sociale
Ce contrat est prévu pour une durée de 16 mois.

3/ PISCINE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter pour la période du 1er juillet au 30 Août 2015 :

- 3 agents responsables de la billetterie qui travailleront par périodes alternées,
- 1 agent auxiliaire à la billetterie qui interviendra surtout le week-end (billetterie + passage du robot)
- 1 agent d'entretien

En ce qui concerne, le personnel de surveillance du bassin, il est décidé à l'unanimité de reconduire la convention avec LOIRE PROFESSION SPORT, organisme chargé du recrutement des maîtres nageurs. Cet été la surveillance sera assurée par une personne de 11 h 00 à 20 h 00 doublée par une seconde personne de 14 h 00 à 17 h 00 en fonction des conditions météorologiques et de l'affluence.

E. Barlerin a renégocié les conditions d'intervention du personnel de surveillance ce qui conduit à une substantielle économie.

4/ TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale des modifications d'application de la taxe de séjour résultant de la loi de finances 2015 notamment au niveau des

exonérations obligatoires. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces changements avec effet au 1er avril 2015.

5/ EOLIEN

Le Maire informe l'assemblée municipale du fait que d'autres investisseurs qu'Électricité du Portugal se sont manifestés pour d'éventuelles implantations d'éoliennes sur les communes du Pays d'Urfé.

Il indique qu'il a été tout récemment sollicité pour la commune de Saint Just par un investisseur pour une implantation à La Châtre, Chez Labouré, Borgeat...

Il indique qu'il est dorénavant évoqué l'implantation de 60 éoliennes dans notre pays.

Le conseil renouvelle sa grande inquiétude.

6/ AMENAGEMENT DES PLACES DE ROCHETAILLÉE ET DE LA CONCHE

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant n°1 au marché de travaux d'EUROVIA relatif à l'aménagement des Places de Rochetaillée et de la Conche. (de l'ordre de 35 000 euros)

Cet avenant prend en compte le préfinancement des travaux d'enrobés à granulats rouges sur la RD dans le secteur de la Conche réalisés par la commune, les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France et certaines adaptations du chantier.

Ce coût supplémentaire est compensé en très grande partie par le remboursement par le département à la commune des travaux d'enrobé du secteur RD Conche comme notifié dans la convention entre le département et la commune. (de l'ordre de 31 000 euros)

L'ensemble des travaux devrait être terminé dans 3 à 4 semaines.

7/ BOUCHERIE MONDON / AUTRE COMMERCE

- Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que des potentiels repreneurs de la boucherie MONDON se sont fait connaître.

Pascal PONCET indique qu'il a donc appelé Maître Chrétien chargé de la liquidation et Monsieur le Juge commissaire pour que le contact soit établi et qu'il soit pris en compte cette importante information dans la procédure en cours.

- Par ailleurs le Maire indique qu'un primeur / producteur s'est également fait connaître pour s'installer dans la commune. Il est maraicher dans la région Lyonnaise.

8/ URBANISME

Le Maire fait un point sur les dernières demandes d'urbanismes instruites par la DDT et la Direction de l'Architecture des bâtiments de France.

9/ "OBJECTIF ZERO PESTICIDE" (proposition de Gérard SAVATIER)

Le conseil municipal décide de reporter à l'ordre du jour du prochain conseil la proposition de signature de l'avenant au cahier des charges la charte régionale d'entretien des espaces publics (« 0 pesticide »)après que de plus amples renseignements aient été pris auprès de M. Gérard Savatier instigateur de la démarche à la CCPU.

C'est C. Vernin qui rencontrera M. Savatier.

Il est précisé que la commune s'est déjà engagée dans des démarches écologiques :

- réduction de l'utilisation de pesticides ,
- un seul passage par an (au lieu de 2 par le passé) pour débroussailler mécaniquement les accotements des voiries communales.
- chèvres pour "tonte écologique".

Il est enfin précisé que la commune peut tout à fait continuer ses efforts même si elle ne signe par la charte.

10/ DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal autorise le maire à faire une décision modificative entre comptes afin de pouvoir procéder aux écritures imputables à ces comptes qui n'avaient pas été provisionnés lors du vote du budget M14 2015.

11/ AVENIR SANTE EN PAYS D'URFE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à l'association AVENIR SANTE EN PAYS D URFE. Cette adhésion sera reconduite tacitement et entraîne une cotisation annuelle de 100.00 €. L'association porte notamment, au côté des élus du territoire, le projet de maison de santé (en cours de travaux au sein de l'ancien EHPAD).

12/ TARIFS CAMPING

Il est rappelé au conseil municipal les différents tarifs votés pour les usagers du camping municipal.

Il s'avère opportun de créer un nouveau tarif. Le conseil décide à l'unanimité de créer le tarif suivant pour les caravanes qui désirent s'installer un mois complet :

- 350.00 € en haute saison,
- 250.00 € en basse saison.

Il est également décidé à l'unanimité d'accepter un paiement fractionné pour les usagers du camping à l'année.

13/ QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs sujets ont été abordés :

- Camping/Snack : la fréquentation du snack est bonne et il est constaté de bons retours des clients ;

- Appartement Place de la Mairie (ex perception) : il vient d'être reloué au 1er juin 2015

- Inauguration EHPAD : elle aura lieu le 12 juin 2015 avec « les officiels ». Elle sera suivie d'une journée portes ouvertes le 13 juin pour l'ensemble de la population.

- OS'ART : cette manifestation organisée par le Syndicat d'Initiative aura lieu les 5 et 6 juin 2015

- Fête de l'école privée : le maire rappelle la date (30 mai) et l'invitation reçue.

- Artiste : le Maire rappelle que les élus sont invités le 30 mai 2015 à visiter l'exposition de M. KROLIKOSWKI.

- SAMEAD : le service d'aide multi-professionnel pour les enfants et adolescents en difficulté (SAMEAD)) existant déjà à St Symphorien de Lay, sur les communautés de Communes des Pays d'Urfé et Val d'Aix et d'Isable a débuté ses consultations depuis début mai dans les locaux de l'EHPAD avant de s'installer définitivement dans les locaux de la maison médicale quant les travaux seront terminés.

- Stages foot : l'équipe de MONTCEAUX LES MINES est intéressée par la proposition de stage sportif pour le mois de juillet.

La séance a été levée à 22 h 00